

# Mélange Neutralisant

## SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Mélange Neutralisant basique  
 Numéro CAS :  
 Numéro CE :  
 Numéro Index :  
 Numéro REACH : Aucun numéro d'enregistrement n'est encore donné pour cette substance préenregistrée bénéficiant d'un régime transitoire puisque la période transitoire pour son enregistrement conformément à l'article 23 de REACH n'a pas encore expiré.  
 Code du produit : Neutralisant  
 Autres moyens d'identification :  
 Neutralisant basique

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées pertinentes

Neutralisant acidité NS220, NS220L, NSAP, NS5.  
 Ramène au PH= 7

#### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser avec d'autres produits que: NS220, NS220L, NSAP, NS5

#### Raisons justifiant les utilisations déconseillées

Peut réagir avec certains métaux

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

e-Novalec  
 23, Rue Jules Vallès  
 69100 Villeurbanne  
 Tel: +33.(0)4.72.79.34.34 Fax: +33.(0)4.72.79.34.35  
 email: contact@e-novalec.fr

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

En France, appelez le numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

## SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (UE) n°1272/2008  
 Classification conformément aux Directives (UE) n°67/548/CEE ou 1999/45/CE

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (UE) n°1272/2008

Pictogrammes de danger :



Corrosif      Irritant

#### Mention d'avertissement :

#### Mentions de danger :

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Conseils de prudence :

- Conseils prévention :
- P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
  - P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Étiquetage conformément aux Directives (UE) n°67/548/CEE ou 1999/45/CE

#### Symbole(s) :

#### Phrase(s) R :

- R35 Provoque de graves brûlures.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R41 Risque de lésions oculaires graves.

#### Phrase(s) S :

- S1/2 Conserver sous clé et hors de portée des enfants.
- S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- S37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- S45 En cas d'accident ou de malaise consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- S2 Conserver hors de la portée des enfants.
- S22 Ne pas respirer les poussières.

### 2.3 Autres dangers

## SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Dénomination	N° CAS	N° CE	N° INDEX	N° REACH	%		Classification CLP
					mini	maxi	
Mélange Neutralisant							



<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> Conforme au règlement (CE) N° 1272/2008 du 16 décembre 2008	Page : 2
	Version : 1-1
<b>Mélange Neutralisant</b>	Date révis. : 01/04/2015
	Date de la version précédente :
	29/10/2014

**SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS (suite)**

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

# Mélange Neutralisant

## SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS (suite)

### 3.2 Mélanges

#### Composants du mélange :

Dénomination	N° CAS	N° CE	N° INDEX	N° REACH	%		Classification CLP	Type
					mini	maxi		
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	011-002-00-6			5	Skin Corr. 1A	(C)
CARBONATE DE SOUDE	497-19-8	207-838-8	011-005-00-2		10	15	Eye Irrit. 2	(C)
Cellulose					1	2		(A)

Type composant : (C) : constituant ; (I) : impurété ; (A) : additif stabilisant

### 3.3 Impuretés et adjuvants qui contribuent au classement de la substance

## SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Notes générales

ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

#### Procédure à suivre en cas d'inhalation

Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome.

Placer le sujet au repos au grand air.

Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

Au besoin, consulter un medecin en cas de troubles.

Appeler un médecin.

#### Procédure à suivre en cas de contact cutanée

Laver la peau avec de l'eau et du savon

#### Procédure à suivre en cas de contact oculaire

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

#### Procédure à suivre en cas d'ingestion

NE PAS faire vomir

Ne pas boire

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Eau pulvérisée

Refroidir les contenants avec un jet d'eau pulvérisé, si possible, déplacer les contenants de la scène dans un lieu isolé

Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

Produit ininflammable

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Dangers dus à la substance ou au mélange

Action corrosive sur les métaux

### 5.3 Conseils aux pompiers

#### Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Porter une combinaison anti-acide et un appareil respiratoire filtrant autonome. Ne pas respirer les fumées

## SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Evacuer la zone. Evacuer la zone. Assurer une ventilation d'air appropriée. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eliminer les sources d'inflammation.

### 6.2 Précautions relatives à l'environnement

Eviter le rejet direct dans les égouts et le milieu naturel (eaux de surface et eaux souterraines).

### 6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

#### Conseils concernant les méthodes de confinement

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### Conseils concernant les méthodes de nettoyage

Laver abondamment à l'eau l'équipement contaminé, et les endroits où s'est produite la fuite.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

### 6.4 Référence à d'autres sections

# Mélange Neutralisant

## SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

Utiliser dans un local bien ventilé ou équipé de système d'extraction des vapeurs a la source  
Se laver les mains après chaque utilisation.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Laver les équipements contaminés avec de l'eau  
Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail  
Se laver les mains.  
Prévoir des douches, bains oculaires et points d'eau à proximité

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Dans des endroits bien ventilés. Température de stockage 25°C maximum Conserver hermétiquement fermé, en position verticale

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Recommandations

Neutralisant l'acidité des dénudants chimiques NS220, NS220L, NSAP, NS5.  
Usage exclusivement professionnel

## SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

**Hydroxyde de sodium: 1310-73-2**

Pays	VL - 8 h		VL - 15 min		Base légale
	ppm	mg/m3	ppm	mg/m3	
		2			

**CARBONATE DE SOUDE: 497-19-8**

Pays	VL - 8 h		VL - 15 min		Base légale
	ppm	mg/m3	ppm	mg/m3	
		2			IFA

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Etat physique :</b> Liquide gras
<b>Apparence :</b> Incolore.
<b>Odeur :</b> Presque inodore
<b>Seuil olfactif :</b> S.O.
<b>pH :</b> entre 12 et 14
<b>Point de fusion / point de congélation :</b> S.O.
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition :</b> S.O.
<b>Point d'éclair :</b> S.O.
<b>Taux d'évaporation :</b> N.D.
<b>Inflammabilité :</b> N.D.
<b>Limites inf. / sup. d'inflammabilité en volume % dans l'air :</b> N.D.
<b>Limites inf. / sup. d'explosibilité en volume % dans l'air :</b> N.D.
<b>Pression de vapeur :</b> N.D.
<b>Densité relative gaz (air = 1) :</b> N.D.
<b>Densité relative liquide (eau = 1) :</b> N.D.
<b>Solubilité dans l'eau (mg/L) :</b> Soluble dans l'eau
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau :</b> N.D.
<b>Température d'auto-inflammation :</b> N.D.
<b>Température de décomposition :</b> N.D.
<b>Viscosité :</b> N.D.
<b>Indice de réfraction :</b> N.D.

# Mélange Neutralisant

## SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES (suite)

Pouvoir rotatoire : N.D.

## SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1 Réactivité

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.  
Ne pas chauffer à température élevée.

### 10.2 Stabilité chimique

Produit stable, dans des récipients fermés, à l'abri de la lumière, à température stable et modérée.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Action corrosive sur les métaux

### 10.4 Conditions à éviter

Ne pas stocker en emballages métalliques

### 10.5 Matières incompatibles

Réagit avec la plupart des métaux en présence d'humidité, en libérant de l'hydrogène, gaz extrêmement inflammable.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme. Hydrogène.

## SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

N° RTECS :

#### Notes générales

Pas de données disponibles.

#### Corrosion/irritation de la peau

Corrosif, Provoque de graves brûlures du fait de son PH 12 - 14.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Corrosif. Provoque de graves brûlures du fait de son PH 12 - 14. Graves lésions caustiques profondes et extensives avec possibilité d'atteinte de tous les tissus de l'oeil

## SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Eviter les rejets dans les eaux de surface, égouts et eaux souterraines.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles en l'état actuel de nos connaissances.

### 12.4 Mobilité dans le sol

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

### 12.6 Autres effets néfastes

## SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Code européen des déchets (CED) :

20 01 29 : \* détergents contenant des substances dangereuses

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Le produit doit être transporté conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

Code Tarif Douanier :

Code NC : 2815 12 00

Désignation des marchandises : - - en solution aqueuse (lessive de soude caustique)

Taux du droit conventionnel : 5,5 (en %)

Unité supplémentaire : kg NaOH

Transport terrestre : ADR/RID :

N° UN : 3262

Classe : 8

Code : C6

# Mélange Neutralisant

## SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (suite)

Groupe : I  
 Etiquettes : 8  
 Dispositions spéciales : 274  
 Quantités limitées : 0  
 Quantités exceptées : E0  
 Emballage : Instructions : P002 IBC07  
 Emballage : Dispositions spéciales :  
 Emballage : Dispositions pour l'emballage en commun : MP18  
 Citernes et conteneurs : Instructions de transport : T6  
 Citernes et conteneurs : Dispositions spéciales : TP33



### Transport maritime : IMO-IMDG :

N° UN : **3262**  
 Classe ou division : 8  
 Risque(s) subsidiaire(s) :  
 Groupe d'emballage : I  
 Dispositions spéciales : 274  
 Quantités limitées : 0  
 Quantités exceptées : E0  
 Emballage : Instructions : P002  
 Emballage : Dispositions :  
 GRV : Instructions : IBC07  
 GRV : Dispositions : B1  
 Citernes et conteneurs : Instructions : T6  
 Citernes et conteneurs : Dispositions : TP33

### Transport aérien : IATA :

N° UN : **3262**  
 Classe ou division (Risq. sub.) : 8  
 Etiquettes : Corrosif  
 Groupe d'emballage : I  
 Avion Passagers et Cargo :  
 Quantités exceptées : E0  
 QL : Instructions emballage :  
 QL : Quantité maxi nette / colis :  
 Instructions emballage : 810  
 Avion Cargo seulement :  
 Quantité maxi nette / colis : 1 kg  
 Instructions emballage : 811  
 Quantité maxi nette / colis : 25 kg  
 Dispositions particulières : A3  
 Indicatif de consigne d'intervention d'urgence (IDC) : 8L

## SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations de l'UE

La classification de cette préparation a été exécutée conformément au Règlement CE n° 1907/2006 dit « REACH » et à la Directive Européenne 1999/45/CE et ses diverses adaptations (29° adaptation : 2004/73/CE).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

**FDS rédigé par** Ce document a été préparé et rédigé à partir des informations fournies par le fabricant.

#### Abréviations et acronymes

N.D. : Donnée Non Disponible S.O. : Sans Objet

#### Dénégation de responsabilité

Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveau, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre. Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation. Les informations ci-dessus sont considérées comme exactes et représentent les meilleures informations dont nous disposons actuellement. Cependant, nous ne faisons aucune garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, en ce qui concerne ces informations, et nous n'assumons aucune responsabilité quant à son utilisation. Les utilisateurs doivent faire leurs propres recherches afin de déterminer la pertinence de l'information pour ses fins particulières. En aucun cas e-Novalec ne sera responsable des réclamations, pertes, ou dommages de quelque tiers ou pour les profits perdus ou quelconques dommages-intérêts particuliers, indirects, accessoires, consécutifs. Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles. Cela ne doit pas constituer une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport contractuel juridiquement valable.



<b>FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ</b> Conforme au règlement (CE) N° 1272/2008 du 16 décembre 2008	Page : 7
	Version : 1-1
<b>Mélange Neutralisant</b>	Date révis. : 01/04/2015
	Date de la version précédente :
	29/10/2014

**SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS (suite)**

**Fin de la FDS**